



L'Echo du Parlement

n°8, Mai 2008

Lettre d'information de **Roselyne Lefrançois**,
Députée européenne

Edito

Après plus de dix-huit mois de crise politique et dans le contexte d'escalade de la violence de ces dernières semaines, l'accession à la présidence de la République de Michel SLEIMANE, intervenue dimanche 25 mai dernier, constitue pour le Liban une véritable bouffée d'oxygène.

Personnalité "hors-du-commun", selon les termes du Président du Parlement européen, Hans-Gert PÖTTERING, M. SLEIMANE représente en effet pour ce pays un espoir de souveraineté et de stabilité. Son élection correspond au premier volet de l'accord de Doha conclu le 21 mai par la majorité et l'opposition libanaises, les deux autres volets principaux concernant la formation d'un gouvernement d'union nationale et la loi électorale applicable lors des élections législatives prévues au printemps 2009.

Le Parlement européen a accueilli très favorablement l'issue des négociations de Doha. Dans une résolution adoptée jeudi 22 mai à une très forte majorité des voix, il salue l'accord obtenu et invite toutes les parties concernées à accompagner les institutions politiques et l'armée libanaises dans leur mission de garantie de la sécurité et de l'intégrité territoriale du pays, soulignant que cela passe par le désarmement des groupes armés, et notamment du Hezbollah.

Les députés européens rappellent également dans ce texte leur soutien aux forces des Nations-Unies présentes au Liban (FINUL) et au tribunal international chargé de juger les personnes responsables de l'assassinat de Rafik HARIRI.

Quant à l'Union européenne, loin d'être cantonnée au rôle de simple observateur, elle est incitée à poursuivre ses efforts en matière d'aide à la reconstruction. Car l'actualité témoigne tous les jours du drame vécu par la population de cette région du monde. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui font le choix douloureux d'émigrer vers l'Europe, et si cette dernière a le devoir de les accueillir décemment, elle a également celui d'œuvrer, dans les zones concernées, pour le rétablissement de la paix et de la prospérité pour que ces personnes puissent vivre une vie normale dans le pays qui est le leur.

Roselyne LEFRANÇOIS

Sommaire

Edito	p. 1
Focus	p. 2
Actus :	
- Politique maritime : agir à l'échelle de l'Union pour défendre un patrimoine commun	p. 2
- Turquie : entre volonté de réforme et persistance de faiblesses démocratiques	p. 2
- Politique des visas : renforcer la solidarité européenne face aux Etats-Unis	p. 3
- Réglementation des relations avec les lobbies : vers davantage de transparence	p. 3
- Visite de Dominique STRAUSS-KAHN : agir contre l'indiscipline des marchés	p. 3
Le chiffre	p. 3
La phrase	p. 4
Où me joindre ?	p. 4

|| Politique maritime : agir à l'échelle de l'Union pour défendre un patrimoine commun ||

Le Parlement européen a adopté, mardi 20 mai, par 587 voix pour, 20 contre et 58 abstentions, un rapport d'initiative plaidant pour l'instauration rapide d'une politique maritime intégrée au niveau de l'Union européenne.

L'UE aurait en effet beaucoup à gagner à se doter d'une stratégie cohérente dans la mise en œuvre des différentes politiques sectorielles ayant un impact sur le domaine maritime – comme c'est le cas, par exemple, de certaines politiques sociales, industrielles ou encore environnementales –, et à favoriser ainsi l'instauration d'un véritable "réseau solidaire".

Ce texte propose également de renforcer la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution par le biais de l'émergence de véritables pôles d'innovation, lesquels pourraient en outre constituer une source de compétitivité et de bien-être social pour les régions côtières de l'Union.

Il formule enfin un certain nombre de pistes relatives au volet sécurité de la politique maritime, et en particulier l'idée d'élaborer des règles communes en la matière et de mutualiser les moyens de surveillance au sein de l'espace maritime communautaire. De telles mesures permettraient à la fois de lutter contre la piraterie maritime, phénomène dont on a vu ces dernières années le retour, et de protéger le patrimoine naturel et archéologique de ces zones afin de prévenir d'éventuelles catastrophes aux effets désastreux pour le développement du littoral de l'Union.

|| Turquie : entre volonté de réforme et persistance de faiblesses démocratiques ||

Les parlementaires européens ont voté, jeudi 21 mai, à une forte majorité des voix (467 pour, 62 contre et 61 abstentions), une résolution portant sur le rapport 2007 de la commission européenne relatif aux progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion.

Il est en effet incontestable que la "perspective européenne" a été le principal moteur des nombreuses réformes politiques, juridiques et économiques opérées depuis quelques années par le gouvernement turc.

Le texte souligne en particulier les efforts réalisés sur le plan politique, parmi lesquels figurent la gestion pacifique de la crise institutionnelle de 2007, l'abolition de la peine de mort en 2004 ou encore la tenue d'élection dans le plus grand respect des normes démocratiques.

Mais s'il se félicite des signes positifs envoyés par la Turquie à l'Union européenne, le Parlement déplore le manque d'ambition générale des réformes introduites et demeure notamment très critique quant à la crédibilité de l'Etat de droit et quant au rôle joué dans ce pays par l'armée et la cour constitutionnelle. Il exige ainsi que les forces armées turques reconnaissent pleinement et sans ambiguïté le contrôle des autorités civiles et s'inquiète de la décision des juges suprêmes de déclarer recevable la demande d'interdiction du parti AKP actuellement au gouvernement, une telle décision constituant à ses yeux une dangereuse intrusion du pouvoir judiciaire au cœur même de la vie politique turque.

La résolution met donc en évidence le fait que la bonne volonté manifestée par la Turquie vis-à-vis du processus d'adhésion et des exigences de l'Union européenne en matière de démocratie est aujourd'hui encore minée par un nationalisme exacerbé et une armée omniprésente au sein de la société civile, et que la persistance de ces problèmes hypothèque sérieusement la perspective d'une adhésion à court terme.

Le texte adopté est cependant loin de fermer la porte de l'Union à la Turquie, puisqu'il réaffirme au contraire clairement que l'objectif final des négociations est l'intégration de cette dernière. Il est cependant regrettable que la majorité des membres du Parlement n'ait pas jugé utile de soutenir un certain nombre d'amendements qui visaient à rappeler l'importance de la reconnaissance du génocide arménien, sans toutefois en faire un préalable à l'adhésion de la Turquie.

Focus

Le droit pénal au secours de l'environnement

Le Parlement européen a apporté son soutien à une proposition de directive qui impose aux Etats membres de sanctionner pénalement un certain nombre d'atteintes graves à l'environnement.

Parmi les actes visés figurent par exemple l'élimination illicite de déchets dangereux, le stockage et le transport illicites de matières nucléaires ou encore la destruction d'habitats naturels ou d'espèces protégées.

Ce texte ne précise cependant pas le type et le niveau des sanctions pénales devant être prévues, ces questions relevant, selon la jurisprudence de la Cour de Justice, de la compétence exclusive des Etats membres.

|| Politique des visas : renforcer la solidarité européenne face aux Etats-Unis ||

Les députés européens ont approuvé, jeudi 22 mai, à une très large majorité, un texte du Conseil de l'Union européenne donnant mandat à la Commission pour négocier avec les Etats-Unis un accord global d'exemption de visas pour les citoyens des Etats membres de l'Union, à l'exception du Royaume-Uni et de l'Irlande qui ne participent pas à la politique commune en matière de visas.

La situation actuelle est en effet complexe puisque si les citoyens américains n'ont pas besoin de visa sur l'ensemble du territoire communautaire, la réciproque n'est pas vraie. Seuls les quatorze Etats les plus riches de l'Union ainsi que la Slovaquie bénéficient d'une exemption de visa. Les Etats-Unis préfèrent ainsi négocier de façon bilatérale, des accords d'exemptions, cette approche pays par pays leur permettant d'imposer plus facilement leurs règles en matière de sécurité.

Pour l'eurodéputé socialiste italien Claudio FAVA, "les accords bilatéraux sont inacceptables" car "les Etats-Unis doivent respecter l'unité politique de l'Union européenne et les attributions du traité".

L'Union européenne s'oppose bien évidemment à cette stratégie, qui crée de fait de fortes disparités entre les ressortissants communautaires, et cherche donc à conclure un accord commun, plus protecteur de droits fondamentaux, et notamment des données personnelles des citoyens européens, et n'établissant pas de discrimination en fonction de l'Etat d'origine de ces derniers.

|| Réglementation des relations avec les lobbies : vers davantage de transparence ||

Le Parlement européen s'est prononcé, jeudi 8 mai, en faveur d'un rapport visant à améliorer de manière significative les relations entre les représentants d'intérêt et les institutions de l'UE et par là-même à répondre aux inquiétudes relatives au rôle et au pouvoir de ces groupements, très nombreux à Bruxelles.

Le texte propose notamment, plutôt que d'essayer de dresser et de maintenir à jour une liste exhaustive de ces représentants, tâche fastidieuse voire impossible, de recourir à une définition globale du terme "lobby", qui évitera que des structures ne figurant pas sur la liste puissent contourner les normes les concernant.

Une autre avancée majeure validée par le Parlement européen est l'uniformisation et la simplification du cadre réglementaire applicable aux lobbyistes, et en particulier la création d'un registre unique et commun à toutes les institutions, sur lequel pourront s'inscrire les lobbyistes et qui aura vocation, à terme, à devenir une référence et un gage de sérieux et de crédibilité pour toutes les organisations accréditées.

Mais ce registre favorisera également une transparence accrue vis-à-vis du grand public, puisqu'il sera intégralement consultable en ligne et comportera pour chaque organisme, son identification complète, y compris celle de son personnel, ainsi que l'ensemble des données financières pertinentes le concernant.

S'ajouteront à ce système de "guichet unique", un code de déontologie commun ainsi que la possibilité pour les députés européens auteurs d'un rapport de faire apparaître le nom des organisations l'ayant assisté dans son travail.

De quoi essayer de redorer un peu l'image de ces acteurs, dont l'expertise peut être précieuse au cours du processus d'élaboration d'un texte européen, mais qui souffrent, notamment en France, de la connotation négative associée au terme "lobby", lequel renvoie pour beaucoup de citoyens à des intérêts purement économiques et à des méthodes de persuasion agressives. Or ce terme recouvre en réalité un éventail d'organisations extrêmement large et diversifié, et englobe aussi bien des représentations de grandes entreprises multinationales que des ONG comme Greenpeace ou Amnesty International.

|| Visite de Dominique STRAUSS-KAHN : agir contre l'indiscipline des marchés ||

Dominique STRAUSS-KAHN, directeur général du Fonds monétaire international (FMI), était l'invité, jeudi 15 mai, de la commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen.

Lors de cette réunion, le dirigeant du FMI a livré son point de vue sur la "crise des subprimes" liée à l'effondrement du marché de l'immobilier américain, crise qui aurait à ce jour révélé toute son étendue dans la

Le chiffre

49 ans

Ce sera l'âge moyen des Européens en 2050, contre 39 ans aujourd'hui.

Source : Eurostat

sphère financière mais dont les véritables inconnues demeurent la durée et les répercussions sur l'économie dite "réelle". Une plus forte régulation des marchés contribuerait, selon lui, à la prévention de ce genre de phénomènes, mais à condition que la mise en œuvre des nouvelles règles et pratiques soit universelle et soumise au contrôle d'une autorité internationale qui pourrait, dans son esprit, être le FMI.

Quant à la flambée mondiale des prix des denrées alimentaires, qualifiée d'"énorme problème humanitaire",

Dominique STRAUSS-KAHN l'explique, comme la plupart des observateurs, par la conjonction d'un certain nombre de facteurs tels que la forte demande des géants indiens et chinois, de faibles récoltes ou encore les choix politiques de soutien aux agrocarburants. Le patron du FMI a d'ailleurs invité l'Europe et les Etats-Unis à s'interroger sur la pertinence des subventions accordées à la production de ces agrocarburants dans un contexte de pénurie mondiale.

Questionné sur les solutions à apporter à la crise, M. STRAUSS-KAHN a reconnu que les marchés ne disposaient pas des outils adéquats pour répondre à l'urgence de la situation et que seules des politiques agricoles globales adaptées pourraient permettre d'aboutir rapidement à des résultats.

Malgré l'obligation de réserve inhérente à l'exercice de sa fonction, Dominique STRAUSS-KAHN a donc fait passer, lors de sa venue au Parlement européen, un message très fort, à savoir que les marchés, quels qu'ils soient, sont incapables de s'autodiscipliner et qu'étant donné l'ampleur des défis à relever et le niveau d'interdépendance des économies nationales, une régulation globale et élaborée de façon multilatérale est plus que jamais nécessaire.

La phrase

"L'implication de jeunes dirigeants politiques est cruciale pour la transformation des conflits présents en paix future."

Extrait d'un message conjoint adressé au Président du Parlement européen, Hans-Gert PÖTTERING, par de jeunes dirigeants israéliens, palestiniens et européens réunis à l'occasion d'un événement organisé du 25 au 28 mai 2008 à Bruxelles sur le thème de la paix au Moyen-Orient.



Où me joindre ?

à Rennes

Permanence parlementaire
de Roselyne LEFRANÇOIS
33, boulevard de Solferino
2ème étage
35000 Rennes

☎ +33 (0)2 99 65 94 01
✉ +33 (0)2 99 65 94 02
@ roselyne-lefrancois@orange.fr

à Bruxelles

Parlement européen
Bâtiment Altiero Spinelli
Bureau 13G269
60, rue Wiertz
B-1047 Bruxelles
(BELGIQUE)

☎ +32 (0)2 284 53 60
✉ +32 (0)2 284 93 60
@ roselyne.lefrancois@europarl.europa.eu

à Strasbourg

Parlement européen
Bâtiment Louise Weiss
Bureau T08074
Allée du Printemps
BP 1024/F
F-67070 Strasbourg Cedex

☎ +33 (0)3 88 17 53 60
✉ +33 (0)3 88 17 93 60
@ roselyne.lefrancois@europarl.europa.eu